

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,  
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT. **REÇU**

❧❧❧

le 24 DEC. 2015

**9 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2015**

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances qu'il estime ne plus être recouvrables.

Les montants seront imputés au compte 6541 de chaque budget. Les créances correspondantes ne seront pas éteintes mais la délibération libèrera le percepteur de son obligation de recouvrement.

Les montants correspondants sont les suivants :

- Budget principal : 15.649,35 €
- Budget assainissement : 25.095,34 €
- Budget des eaux : 21.019,71 €

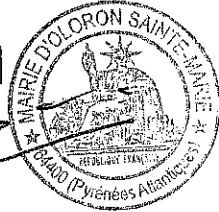
Sont consultables en mairie les détails des créances admises en non-valeur dressés par Monsieur le Trésorier.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,


- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 21 décembre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,

  
Hervé LUCBÉREILH

